

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2023/015

(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

OBJET : mise à disposition d'espace à la Luciole pour vente de BD d'occasion

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/49 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la ville de Méry-sur-Oise organise les 11 et 12 mars 2023 à la Luciole le Mérybulles, salon de la bande-dessinée et de la littérature jeunesse,

CONSIDERANT que dans le cadre de cet événement la ville de Méry sur Oise souhaite accueillir des vendeurs de BD d'occasion,

DECIDE

Article 1 : De mettre à disposition 5 mètres linéaires, dans le hall de la Luciole, pour un tarif de 100 € TTC (cent euros toutes taxes comprises) par vendeur et pour toute la durée de Mérybulles,

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,

Le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à MERY-sur-OISE

Le 2 février 2023

Le Maire,



Pierre-Edouard EON,
Vice-président du conseil
départemental du Val d'Oise